

Le 2 décembre, l'Office de stabilisation des prix agricoles a annoncé un paiement d'appoint de \$6.38 la tonne normale de betteraves sucrières mises en marché par les producteurs pendant la campagne agricole de 1965. Quelques jours plus tard, l'Office a également annoncé un paiement d'appoint provisoire de \$3 la tonne pour la récolte de betteraves sucrières de 1966.

Un fait significatif pour les producteurs de céréales a été la découverte, annoncée en décembre, de deux nouvelles variétés d'avoine, nommées Sioux et Kelsey. Ces variétés sont très résistantes aux maladies et sont plus productives que les variétés ordinaires.

En 1967, année du Centenaire, de nombreux événements remarquables sont survenus dans l'agriculture canadienne: mise en œuvre de la nouvelle politique laitière, conclusion de la négociation Kennedy en vue de la réduction des tarifs de nombreux produits agricoles et d'articles d'intérêt agricole, modifications au code anti-dumping, conclusion d'un accord international sur le blé et création d'un comité d'étude de l'avenir agricole du Canada. Dans le domaine de la production, les cultivateurs canadiens ont vendu des produits qui leur ont rapporté des recettes sans précédent évaluées à 4,400 millions de dollars. Toutefois, le revenu net, qui comprend la variation des stocks, était inférieur à celui de 1966.

Sur le plan national, l'un des événements les plus marquants a été la déclaration de la nouvelle Commission canadienne du lait (CCL) que la subvention gouvernementale serait augmentée de 90 millions de dollars pour l'année laitière 1966-1967 à 120 millions pour 1967-1968, soit \$1.21 au lieu de 85c. versés directement au producteur laitier pour 100 livres de lait titrant 3.5 p. 100 de matières grasses et vendu en vue de la transformation, moins une retenue de 11c. pour couvrir une partie des frais d'exportation d'un surplus éventuel. Le gouvernement a aussi offert d'acheter du beurre à 63c., de la poudre de lait écrémé à 20c. et du fromage cheddar à 38c. la livre (plus la subvention à l'exportation) afin de permettre aux établissements laitiers de payer environ \$3.50 au producteur. Toutefois, pour la première fois, la subvention était liée à une production contingentée. Pour le moment, la production de lait en 1966-1967 ayant été jugée suffisante pour satisfaire aux besoins courants du marché, et on a fait part aux producteurs qu'ils ne recevraient de subvention en 1967-1968 que pour une quantité de lait égale à celle qu'ils avaient vendue pour la transformation en 1966-1967. La Commission étudiait les cas exceptionnels mais a indiqué qu'elle s'efforcera aussi de relever les quantités minimales ouvrant droit à la subvention. On a beaucoup parlé de l'industrie laitière au cours de l'année. Bon nombre d'organismes agricoles ont tenu des réunions au printemps; en octobre, les hauts fonctionnaires de la Commission se sont entretenus avec les représentants de tous les secteurs de l'industrie de ses problèmes. Enfin, à la mi-décembre, lors d'une conférence à laquelle ont participé des représentants d'organismes agricoles, des fabricants, les gouvernements provinciaux et fédéral, on s'est accordé sur une ligne de conduite destinée à maîtriser les difficultés de l'industrie.

Le plan du ministère de l'Agriculture de mettre à la disposition des éleveurs de bovins de nouvelles lignées sanguines s'est poursuivi en 1967. En avril, un contingent de 214 bovins Charolais importés de France et mis en quarantaine à Grosse-Île (P.Q.) a été offert aux acheteurs et à l'automne l'importation de 236 autres bovins de cette race a été autorisée. Des mesures ont été prises pour garder les Charolais de race pure au pays pour les fins du programme, au lieu de les vendre immédiatement à l'étranger.

En fixant le prix de 34c. la douzaine pour l'achat, d'un producteur admissible, de n'importe quelle quantité d'œufs entre 1,000 et 10,000 douzaines, le gouvernement fédéral a augmenté le soutien accordé aux producteurs d'œufs. En juillet, le gouvernement est intervenu pour acheter le surplus d'œufs pour les transformer en poudre et en faire don au Programme alimentaire mondial. Le prix a monté et, comme la moyenne nationale pour la catégorie A gros durant la campagne agricole était de 36.7c. la douzaine, aucun paiement d'appoint n'a été jugé nécessaire. Un programme fédéral-provincial conjoint a également été mis à exécution pour suppléer aux recettes des producteurs de pommes de terre lorsqu'il devenait évident que la production dépasserait de beaucoup la demande normale. Les